



Compte-rendu de la CAP Secrétaires d'administration et de contrôle du Développement durable

19 décembre 2012

Déclaration des élus CFDT

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous profitons de cette CAP pour dénoncer une fois encore le manque de transparence dans l'application de la PFR.

La volonté affichée est bien de renforcer à outrance l'individualisation des rémunérations au mépris du cadre collectif dans lequel toutes les activités s'inscrivent.

Au lieu de récompenser la manière de servir, la part liée aux « résultats » dépend directement du chef de service à travers l'entretien annuel d'évaluation.

Sur la part « fonction », on s'aperçoit que la grille de cotation est sujette à interprétation notamment sur la définition de chargé d'études ou de chargé de mission à enjeux. D'autres part, les services dévoient l'utilisation des coefficients en n'hésitant pas à diminuer la part résultat quand la part fonction augmente ou inversement pour rester dans leur enveloppe de crédits.

Quel est le devenir de cette PFR dont l'application n'est plus à l'ordre du jour ni pour les C ni pour les techniques ?

Les services obtiendront-ils une enveloppe supplémentaire lorsque à l'issue de cette CAP, un coefficient sera revu à la hausse. Y a-t-il une enveloppe financière de prévue pour cela ?

L'application de cette prime est chronophage pour les Services, pour les Directions des Ressources Humaines comme pour les organisations syndicales et a aboutit à une trop grande individualisation des primes.

Merci de votre attention.

Réponses de la présidente

Dans le cadre de l'agenda social, la DGAFP a entamé une réflexion sur l'amélioration du régime indemnitaire qui devrait aboutir au cours du 1er trimestre 2013.

Si un recours aboutit à une augmentation de la PFR, le service concerné devra porter le supplément de prime sur l'enveloppe PFR de l'année en cours.

La Présidente a rappelé que la CAP n'était pas le lieu pour remettre en cause le dispositif de la PFR. Elle renvoie à l'agenda social : réunions bi-latérales, CTP, etc... la discussion sur ce dispositif en soulignant que les moyens sont de plus en plus limités, que les enveloppes ne sont pas extensibles et que les contraintes budgétaires s'imposent à tous. Elle rappelle en outre que les catégories C sont prioritaires en 2013.

Recours sur prime fonction résultat

Madame THORIN a rappelé que le calcul de la PFR 2011 est essentiellement mathématique, la part « Résultat » ne reflétant pas que l'évaluation de l'agent mais aussi le maintien de son niveau indemnitaire antérieur. Il convient pour elle d'appliquer strictement la note de gestion du 19 juillet 2011. Les organisations syndicales soulignent que cette note a souvent été mal interprétée et nécessite des ajustements. Une définition plus précise du « chargé de mission à enjeux » est demandée. Par ailleurs les spécialistes ou experts au sens « comité de domaines » implique une reconnaissance sur dossier par la commission ad-hoc qui relève du réseau scientifique et technique. La Présidente s'est engagée, pour la prochaine CAP, à la présentation d'un bilan des agents SACDD reconnus experts ou spécialistes au sens « comité de domaine ».

28 recours sur la PFR 2011 ont été examinés :

- 14 portaient sur la part « Fonction » : dans 3 cas la CAP a donné à l'unanimité son accord pour une augmentation de la part Fonction conforme à la demande des agents. Pour les 11 autres recours le maintien du coefficient a été décidé malgré l'opposition de tous les représentants du personnel.
- 7 recours portaient sur la révision de la part « Résultat » : 3 ont abouti à l'unanimité à une révision à la hausse, 2 ont été rejetés malgré l'opposition des OS et 2 recours sont renvoyés pour compléments d'information auprès du directeur départemental concerné.
- 7 recours sur les parts « Fonction et Résultat » : 4 recours n'ont pas obtenu satisfaction malgré l'appui unanime des OS, 3 ont obtenu la révision d'un des 2 coefficients voire des 2.

Les recours 2011 ne sont pas terminés, les délais de traitement sont considérablement allongés en raison des navettes entre les Services concernés et l'Administration Centrale (ROR). Il resterait encore une quinzaine de dossiers de recours 2011 à examiner à la prochaine CAP (en 2013).

N'hésitez pas à nous interroger sur votre recours.

Intégrations

Prise de poste au 1^{er} janvier 2013, sauf indication contraire.

Nom	service d'origine	service d'accueil
BORDET Sandrine.....	MEDDE.....	DREAL Lorraine
CALATAYUD Céline	MEDDE.....	DDT 69
FERRY Véronique.....	Éducation Nationale.....	DIR EST
LEFRANCOIS Corinne	Justice.....	DDT 60
LEGUAY Yves	France Télécom	DRIEA-IF/UTEA 94
LOUVIOT Laurent	France Télécom	DIR EST
PIAT Françoise.....	France Télécom.....	SN NORD PAS-DE-CALAIS au 31/12/2012
RENARD Jean-Luc.....	Défense.....	SN NORD-EST
SCHMIDT Christine	France Télécom	DREAL Champagne-Ardenne
VITAL Michel.....	France Télécom	SG/SDSIE

Recours sur entretien professionnel

Un dossier a été examiné qui n'a pu aboutir malgré l'appui des organisations syndicales.

Titularisation emploi réservé

Nom **service** **date titularisation**

POTIRON Hélène..... DREAL Champagne-Ardenne 30/12/2012

Détachements entrants

Nom **Grade** **service d'origine** **service d'accueil**

DUPORT Véronique..... SACDD CN SGAP Rennes DDTM 85 - SUA

DESROCHES Nathalie..... SACDD CN SG/SRH IFSTTAR DREAL 69 – SRH

TOUQUET Maud SACDD CN Université Lyon 3 CETE Lyon DET C

RAGGI Philippe..... SACDD CS IGN..... DDTM 85 – SHC (PNA)
pour information

PNA sortantes

Nom **Grade** **service d'origine** **service d'accueil**

PARDON Sylvie..... SACDD CN DDT 71 MAAF – DDT 71

LEROY Patricia SACDD CN SG/DRH..... MAAF – SG/SRH/SDMEC

Transfert SN vers DDT 69 pour information suite à réorganisation

Nom **Grade** **service d'origine** **service d'accueil**

STARON Marc SACDDCN Service Navigation Rhône Saône DDT 69

Reclassement professionnel

Nom **Grade** **service d'origine** **service d'accueil**

JEGOUZO Pascal..... SACDD CN DDTM 56 DDTM 56

Prochaine CAP

Les 20 et 21 février 2013 sur la « mobilité » et les recours PFR 2011 et entretien professionnel

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT :

Sylvie DULAC..... DDT Haute-Marne...03 25 30 69 67 sylvie.dulac@haute-marne.gouv.fr

Muriel CORRE..... DDTM Finistère..... 02 98 58 36 16 muriel.corre@finistere.gouv.fr

Marc WITKAMP.....DAM...Saint Malo..... 02 99 19 60 07 marc.witkamp@developpement-durable.gouv.fr